

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 octobre 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DJS 118** BAFA citoyen parisien –adoption d'un nouveau règlement.

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération relative à la mise en œuvre du dispositif de BAFA citoyen adoptée par la Conseil de Paris en date du 6 mars 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 demandant l'autorisation de mettre en œuvre un nouveau règlement dans le cadre du dispositif de BAFA citoyen ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD au nom de la 6<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée à mettre en œuvre le règlement du dispositif de BAFA citoyen parisien ci-annexé.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**